

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

Sur les comptes 2014

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin composée de Mmes Catherine Burki, Sophie Lab et de MM. Alain Amstutz, Cédric Delamadeleine, Didier Python, Reynold Udry et Angelo Marzoli, président-rapporteur, s'est réunie le 07.04.2015 pour examiner les comptes 2014. Monsieur Olivier Volper, suppléant de Monsieur Gian Andreas de Planta démissionnaire, était excusé.

Monsieur Maurice Mischler, Syndic, représentait la Municipalité, il était secondé par Monsieur Thomas Nawotka adjoint du chef de service de la bourse. La CoFin les remercie pour les compléments d'informations et les réponses apportées aux questions des commissaires.

Remarques de la Cogest

La commission de gestion ayant émis 5 remarques sur les comptes 2014, la Cofin débute la séance par l'examen de ces remarques.

1. Fonds de réserve

La Cogest s'inquiète de la diminution des fonds de réserve et de la baisse de la marge d'autofinancement. Elle demande si cela est conséquent à un manque de prévisibilité ou à un changement dans le mode de fonctionnement de la municipalité.

Monsieur le Syndic précise que cette diminution des fonds de réserve est due d'une part au rattrapage sur les dépenses thématiques de CHF 1.9 Mio et d'autre part d'amortissements non obligatoires.

2. Compte 4200.3185.00 Honoraires-Urbanisme

Le budget 2014 était de CHF 60'000.- alors que les coûts réels s'élèvent à CHF 175'351.- Comment s'explique cette différence ?

Les frais d'étude de la transformation du collège de l'Ofréquaz de CHF 114'503.- ont été imputés par erreur sur ce compte.

3. Compte 4500.4342.01 Taxe élimination des déchets-habitants

Pourquoi une différence entre le budget de CHF 720'000.- et les comptes de CHF 610'525.- ?

Le budget a été élaboré pour la première fois sur ce thème sans qu'il y ai un recul suffisant pour être au plus près de la réalité. Il y a eu beaucoup d'exonérations, des recours et aussi une adaptation du règlement.

4. Compte 7110.4652.00 Subvention FAJE

Pourquoi n'avons-nous pas reçu cette subvention de CHF 25'000.- qui apparaît pourtant au budget ?

Ce sont des frais administratifs qui ne transitent plus par la commune mais qui sont directement versés à l'AAEE (association accueil enfance) par la FAJE.

5. Compte 7110.4655.01 Rétrocession de la FAJE

Pourquoi n'avons-nous pas reçu cette rétrocession de CHF 45'000.- qui apparaît pourtant au budget ?

Suite à l'engagement par l'AAEE au 01.01.2014 de la coordinatrice des accueillantes en milieu familial de jour, les subventions de la FAJE (fondation accueil de jour de l'enfance) sont dorénavant versées à l'AAEE.

Après avoir examiné les remarques de la Cogest, la Cofin continue la séance en abordant ses propres remarques.

6. Compte 1500.3170.00 Animation : Réception et manifestations

Pourquoi cette diminution d'environ CHF 22'000.- entre le budget et les comptes ?

Tout ce qui a été prévu n'a pas été organisé.

7. Compte 1700.3141.00 Entretien du bâtiment du terrain de sport du Bois de la Chapelle

Pourquoi cette diminution d'environ CHF 12'000.- entre le budget et les comptes ?

D'une manière générale pour tous les bâtiments les grands frais d'entretien de ces dernières années ont permis de rattraper l'entretien qui a fait défaut durant une certaine période. Par conséquent pour l'année 2014 les frais inscrits au budget n'ont pas été entièrement utilisés.

8. Compte 3504.312.01 Gaz pour les collèges de Bois-Murat A, B, C, et D

Pourquoi cette diminution d'environ CHF 19'000.- entre le budget et les comptes ?

Ce type de dépense est difficile à estimer car elle dépend des conditions climatiques

9. Compte 3508.3011.00 Traitement du personnel du collège de l'Ofréquaz

Pourquoi cette diminution d'environ CHF 46'000.- entre le budget et les comptes ?

Cela fait suite au départ du concierge qui n'a pas été remplacé

10. Compte 3512.3145.00 Entretien des espaces extérieurs de la maison des spectacles

Pourquoi la somme de CHF 60'000.- prévue au budget n'a pas été utilisée ?

Le projet est reporté, les discussions sont en cours avec Retraites Populaires

11. Compte 5100.3003.00 Jetons enseignants bénévoles

Si ce sont des enseignants bénévoles il n'y a pas lieu de verser des jetons de présence. Ici il s'agit d'indemnité versées à ces bénévoles. La Cofin souhaite que le libellé du compte soit modifié.

12. Compte 5210.3131.00 Produits alimentaires Réfectoire

La cofin s'inquiète de cette diminution par rapport au budget, s'agit-il d'une dégradation de la qualité des mets

Non cela tient à la diminution du nombre d'élèves inscrits.

Remarques générales sur les comptes 2014

La Cofin souhaite que les commentaires ne se bornent pas à expliquer uniquement les dépassements par rapport au budget mais également les diminutions. Elle propose de fixer un seuil au-delà duquel un commentaire sera effectué. Par exemple à CHF 15'000.-

En tenant compte du prélèvement extraordinaire couvrant le rattrapage des dépenses thématiques de 2011 ainsi que les amortissements anticipés, le résultat brut de l'année 2014 laisse apparaître un excédent de CHF 388'000.-.

Conclusion

En fonction de ce qui précède et sous réserve du rapport définitif de l'organe de révision, c'est à l'unanimité que la CoFin vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.

Commission des Finances
Angelo Matzoli
Président-rapporteur

Epalinges, le 16.05.2015